Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 14 (1906)

Heft: 9

Rubrik: Petite chronique et bibliographie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

RESTAURATION DE CHILLON

L'assemblée générale de l'association pour la restauration du château de Chillon a eu lieu le 23 août, dans la salle des chevaliers, sous la présidence de M. le Conseiller d'Etat Decoppet, chef du Département de l'Instruction publique.

Elle a approuvé les comptes de la société, accusant un actif net de fr. 7421 au 31 décembre 1905.

L'assemblée a remplacé au sein du comité, M. Emile Vuichoud, décédé, par M. Alexandre Emery, syndic du Châtelard.

M. l'archéologue cantonal A. Næf a entretenu ses auditeurs de la période bernoise et des nombreuses transformations de Chillon à cette époque. Cet intéressant exposé a été suivi d'une visite instructive des derniers travaux exécutés ou en voie d'exécution.

Nous extrayons du XIIIe rapport qui vient d'être publié les renseignements suivants.

En ce qui concerne la partie financière, nous voyons figurer au chapitre des recettes les sommes de fr. 1436.10, cotisations de 698 membres; fr. 24,939.50, finances d'entrées semaine; fr. 3217, finances d'entrées dimanche après midi.

Le total des recettes s'élève à fr. 32,205.12; celui des dépenses à fr. 14,707.08; le boni de l'exercice est par conséquent de fr. 17,498.04, mais il reste à payer la contribution à l'Etat pour 1905, soit fr. 17,000.

L'avoir net de l'Association au 31 décembre 1905 se monte à fr. 7,421.69.

Le Grand Conseil a maintenu au budget cantonal l'allocation de fr. 30,000 pour l'entretien et les travaux de restauration; la contribution pour 1906 de l'Association a été abaissée de fr. 17,000 à fr. 16,000.

Le nombre des visiteurs a été de 49,879 la semaine et de 16,088 le dimanche; ces chiffres n'avaient pas encore été atteints. C'est dire que le château est de plus en plus visité, quoiqu'il soit dans la période des travaux. La Fête des Vignerons, à Vevey, n'est pas étrangère non plus à cette affluence considérable.

Voici ce qu'écrit M. E. Burnat, architecte des abords du château, dans son rapport sur la partie technique :

« L'admirable paysage de Chillon continue à être sans cesse menacé, et si l'on n'y prenait garde la dévastation serait bientôt complète. Presque chaque année, en effet, surgissent de nouveaux projets dont l'exécution serait l'enlaidissement de ce coin de pays. C'est un siège en règle contre la beauté de l'antique forteresse et de ses environs.

- » Après la route carrossable qui devait développer ses nombreux lacets dans les bois de Chillon, après les grandes bâtisses qui auraient caché aux promeneurs la vue classique du château, après le funiculaire qui devait rayer d'une profonde coupure rectiligne les pentes de la montagne, de Chillon à Sonchaud, voici qu'en 1905 deux nouvelles demandes de concession de chemin de fer ont été déposées à l'enquête, toutes deux dans le but d'atteindre au haut plateau de Sonchaud, soit de Veytaux, soit de Villeneuve.
- » L'examen du premier de ces projets ayant montré que son exécution ne nuirait en rien à la beauté du paysage, la Commission de Chillon n'a formulé aucune opposition. Le tracé, en effet, part de la gare de Veytaux, traverse la grande route en tunnel, puis passe à côté du cimetière où se trouve une station. De là, il se dirige vers le ravin de la Veraye en passant au-dessus du village de Veytaux et arrive plus haut que Mont-Fleuri, où une station ainsi qu'un embranchement sur Caux sont prévus. De Mont-Fleuri, par un contour, le tracé se dirige à l'est pour aboutir à travers des pentes boisées à Sonchaud. Ce chemin de fer serait à crémaillère, à traction électrique.
- » S'il ne présente pas d'inconvénients quant à la conservation du paysage, il n'en eût pas été de même pour celui projeté de Villeneuve à Sonchaud.
- » La ligne, en effet, serait partie de la gare de Villeneuve pour passer au-dessus de l'hôtel Byron où elle serait entrée dans les bois qu'elle aurait traversés en écharpe, et aurait ensuite longé les belles parois rocheuses qui dominent à droite les bois de Chillon. Contournant de là les pentes rapides au-dessus de Champbabaud, elle s'enfonçait dans la gorge de la Veraye où, par un grand contour, elle était ramenée au sud sur les flancs du mont de Sonchaud pour aboutir sur le beau plateau du même nom à une altitude d'environ 1200 mètres. La plateforme de la voie de plus de 3 mètres de largeur n'aurait pu être établie, étant donnée la forte déclivité de la montagne, qu'en pratiquant dans ses flancs de profondes tranchées; les dégâts eussent été considérables et les traces toujours très visibles. Les parois de rochers si pittoresques eussent été mises à nu. En présence de ce projet, dont l'exécution eût été un vrai vandalisme, le Comité pour la restauration de Chillon a décidé de s'y opposer et a adressé au Conseil d'Etat un rapport dans ce sens.

La Société pour la protection des sites de Montreux a fait de même et la concession a été refusée. Espérons que nous en aurons fini avec ces projets que la spéculation fait naître dans les contrées les plus favorisées de la nature et au grand préjudice de celle-ci.

» Dans le courant de mars, pendant les plus basses eaux du lac, nous avons construit à l'ouest du château deux digues solides en forme de bancs de rochers; leur but était de protéger la grève et les talus contre les érosions causées par les vagues particulièrement fortes sur cette plage. C'est un ouvrage qui a réussi et que nous nous proposons de continuer.

» Du côté de l'orient, l'ancienne digue a été consolidée et nous comptons profiter des basses eaux de 1906 pour la prolonger. »

M. Næf, architecte du château, donne les renseignements suivants sur les travaux qu'il a dirigés.

Le travail de restauration le plus important exécuté en 1905 a été celui de la salle voûtée, à l'extrémité septentrionale de la cour H¹. Ce sous-sol, voûté sur croisée d'ogives, fut construit sous le comte Pierre II de Savoie, en même temps que notre grand sous-sol, dit « Prison de Bonivard ». La salle était restée oubliée et comblée, après effondrement des voûtes au xve siècle. Il s'agit d'une restitution, mais d'une restitution prouvée dans tous ses détails, piliers, nervures, chapiteaux, et quartiers de tuf du remplissage des voûtes ayant été retrouvés en déblayant et en vidant la salle.

Dans la tour X ¹, on a commencé le nettoyage et la restauration des peintures de la « Chambre du Duc », lesquelles ont été passées à la caséine; ce travail, très long, très délicat, devra être poursuivi en 1906.

L'architecte du château a surveillé lui-même, d'une façon très suivie le travail de M. le peintre E. Correvon, et a été très satisfait du soin et de la conscience avec lesquels ses directions ont été suivies.

Avec l'autorisation du Département des travaux publics, on a profité de la présence dans la contrée des scaphandriers de Paris pour faire examiner l'état du rocher et des fondations du château du côté du lac, sur toute la longueur et à une grande profondeur; cet examen a fourni des renseignements de grand intérêt et de grande utilité pratique en ce qui concerne les excavations naturelles du rocher sous les murs.

¹ V. le plan général du château de Chillon, publié en supplément à la Revue historique vaudoise, décembre 1898.